

	GESTION DES CAS CONFIRMES ET CAS CONTACT A RISQUE			
	Destinataires : Professionnels de l'APSA			
	Rédacteur : G.PIONNEAU	Relecteur : C.MICHON	Approbateur : D.DEVAUX	Date d'application : 06/09/2021 Version : A

1. OBJET

Ce protocole a pour objet la description des mesures de gestion des cas confirmés et cas contacts à risque au sein des établissements ou services de l'APSA, qu'il s'agisse de personnes en situation de handicap ou de professionnels.

2. CHAMP D'APPLICATION

Ce protocole est applicable à l'ensemble des professionnels intervenant à l'APSA. Les mesures peuvent être adaptée après évaluation de la situation par les équipes de direction.

3. DESCRIPTION

3.1 Cas confirmé

Les personnes positives au COVID, qu'elles soient vaccinées ou non, sont isolées **pendant 10 jours** à partir de l'apparition de symptômes ou à partir de la date du prélèvement positif pour les cas asymptomatiques :

- à leur domicile pour les résidents du pôle enfants ou services et les professionnels,
- dans leur chambre pour le résident du pôle adultes.

En cas d'apparition de symptômes après la réalisation du test positif, la durée d'isolement est prolongée 10 jours à partir de la date de début des symptômes.

Si au terme des 10 jours d'isolement, la personne reste symptomatique, l'isolement doit être maintenu pendant 48h après la disparition de la fièvre.

3.2 Cas contact

Définition Contact à risque élevé et modéré (Santé Publique France) :

En l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact : hygiaphone ou autre séparation physique (vitre) ou masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas ou le contact ; masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR ou équivalent porté par le cas et le contact,

Est considérée comme contact à risque : toute personne

- Ayant partagé le **même lieu de vie** que le cas confirmé ou probable ;
- Ayant eu un **contact direct** avec un cas, en face à face, **à moins d'2 mètres, quelle que soit la durée** (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque ;
- Ayant **prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins** ;
- Ayant **partagé un espace confiné** (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel ...) **pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24h** avec un cas ou étant **resté en face à face** avec un cas **durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement**.

Les personnes contact à risque élevé (personnes non vaccinées ou dont la vaccination est incomplète ou présentant une immunodépression grave) réalisent un test de dépistage (antigénique ou RT-PCR) immédiatement dès connaissance de leur statut de cas contact.

- En cas de test de dépistage négatif, ces personnes-contact doivent respecter une quarantaine de 7 jours à partir de la date du dernier contact à risque avec le cas confirmé. Si la personne ne peut s'isoler strictement du cas (cas contact au sein du même foyer), la quarantaine sera de 17 jours après la date de début des signes ou après la date de prélèvement.
- Un second test est réalisé en fin de quarantaine. Si ce test est négatif, la quarantaine peut être levée.
- En cas de test positif, la personne est isolée 10 jours (Cf. Cas confirmé)

Les personnes contact à risque modéré (vaccination complète et pas d'immunodépression grave) réalisent un test de dépistage (antigénique ou RT-PCR) immédiatement dès connaissance de leur statut de cas contact.

- En cas de test de dépistage négatif, un second test est réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas si la personne contact peut s'isoler strictement du cas, ou 17 jours si la personne ne peut s'isoler strictement du cas (cas contact au sein du même foyer)

Les personnes-contacts à risque modéré sont dispensées de quarantaine mais doivent maintenir les mesures barrières en toutes circonstances jusqu'à 7 jours après le dernier contact (ou 17 jours si la personne ne peut s'isoler strictement du cas). Cela signifie de ne pas prendre de repas, ou de pause-café en présence d'autres personnes et de maintenir le port du masque en continu, même en extérieur. Si le respect strict des gestes barrières n'est pas possible, les personnes contacts devront s'isoler 7 jours après le dernier contact (ou 17 jours si la personne ne peut s'isoler strictement du cas). (Cf. Cas contact à risque élevé).

- En cas de test positif, la personne est isolée 10 jours (Cf. Cas confirmé)



Les personnes contact à risque négligeable (ayant contracté le COVID il y a moins de 2 mois ou tout autres situations de contact telles que des rencontres rapides ou avec un respect strict des gestes barrières toute la durée du contact) sont dispensées de dépistage et de quarantaine et peuvent prendre part sans limitation aux activités et interactions sociales au sein de l'établissement.

3.3 Synthèse

NATURE DU CONTACT	CONDUITES A TENIR
Cas confirmé	10 jours d'isolement
Cas contact à risque élevé	<p>Dépistage à J0 Si négatif : isolement jusqu'à 7 jours après le dernier contact avec le cas positif (<i>17 jours pour les cas au sein du foyer</i>)</p> <p>Nouveau dépistage à J+7 (<i>J+17 pour les cas au sein du foyer</i>) Si négatif : fin de la quarantaine</p>
Cas contact à risque modéré	<p>Dépistage à J0 Si négatif : respect strict des gestes barrières en toutes circonstances jusqu'à 7 jours après le dernier contact avec le cas positif (pas de repas ou pauses partagés, maintien du masque même en extérieur) (ou 17 jours pour les cas au sein du foyer)</p> <p>Nouveau dépistage à J+7 Si négatif : fin des mesures strictes</p> <p>Si le respect strict des gestes barrières ne peut pas être assuré : isolement jusqu'à 7 jours après le dernier contact avec le cas positif (ou 17 jours pour les cas au sein du foyer)</p>
Cas contact à risque négligeable	<p>Pas de dépistage</p> <p>Pas de quarantaine</p>